
Conférence internationale du Travail
(102^e session, Genève, 5-20 juin 2013)

**Formulaire de présentation
des pouvoirs des délégations
(Version révisée)**

A renvoyer dans sa totalité au bureau du Conseiller juridique
du Bureau international du Travail
4, route des Morillons, CH-1211 Genève 22
Fac-similé: +41 22 799 84 70
avant le 20 mai 2013
(voir section 4 de la notice ci-jointe)

Nom du pays:

Délégation gouvernementale

Pour chaque personne, veuillez indiquer, dans l'ordre, les nom,
prénom(s) et fonction/titre complet, par exemple:

*M^{me} DANIELLE, Claudine, Directrice, Division des Relations
internationales, Ministère du Travail et de la Formation*

MINISTRE(S) ASSISTANT À LA CONFÉRENCE
(non désigné comme délégué)

Voir section 6.a de la notice.

M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre

PERSONNES ACCOMPAGNANT LE(S) MINISTRE(S)

Voir section 6.b de la notice.

M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Ministère/institution

DÉLÉGUÉS

Chaque délégation gouvernementale doit comprendre **deux délégués**
(voir section 6.c de la notice).

M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Ministère/institution

CONSEILLERS TECHNIQUES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

20 personnes au maximum,
sous réserve de la désignation de conseillers techniques supplémentaires
pour les territoires non métropolitains (voir sections 6.d et 6.e de la notice).
Veuillez indiquer les conseillers techniques désignés
en qualité de délégués suppléants.
En l'absence d'indication, toutes les personnes mentionnées
seront considérées comme conseillers techniques.

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Ministère/institution	Suppléant? (Veuillez indiquer OUI dans la case appropriée)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						

PERSONNES DÉSIGNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.3 i)
DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

10 personnes au maximum (voir section 6.f de la notice).

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Ministère/institution
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

REPRÉSENTANTS D'UN ÉTAT OU D'UNE PROVINCE
FAISANT PARTIE D'UN ÉTAT FÉDÉRATIF

Voir section 6.g de la notice.

AUTRES PARTICIPANTS

Le cas échéant, veuillez identifier ci-après les personnes
entrant dans les catégories suivantes:

- autres personnes assistant à la Conférence (voir section 6.h de la notice);
- personnel de soutien (voir section 6.i de la notice).

Délégation des employeurs

Pour chaque personne, veuillez indiquer les nom et prénom(s),
l'organisation d'employeurs à laquelle elle appartient,
et sa fonction au sein de cette organisation, par exemple:

*M. DUPONT, Charles, Secrétaire général adjoint,
Fédération nationale des petites et moyennes entreprises*

DÉLÉGUÉ

Une seule personne doit être désignée en cette qualité
(voir section 6.c de la notice).

M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation

CONSEILLERS TECHNIQUES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

10 personnes au maximum,
sous réserve de la désignation de conseillers techniques supplémentaires
pour les territoires non métropolitains (voir sections 6.d et 6.e de la notice).

**Veuillez indiquer les conseillers techniques désignés
en qualité de délégués suppléants.
En l'absence d'indication, toutes les personnes mentionnées
seront considérées comme conseillers techniques.**

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation	Suppléant? (Veuillez indiquer OUI dans la case appropriée)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

PERSONNES DÉSIGNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.3 i)
DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

5 personnes au maximum (voir section 6.f de la notice).

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation
1					
2					
3					
4					
5					

AUTRES PARTICIPANTS

Le cas échéant, veuillez identifier ci-après les personnes
entrant dans les catégories suivantes:

- autres personnes assistant à la Conférence (voir section 6.h de la notice);
- personnel de soutien (voir section 6.i de la notice).

Délégation des travailleurs

Pour chaque personne, veuillez indiquer les nom et prénom(s),
l'organisation des travailleurs à laquelle elle appartient,
et sa fonction au sein de cette organisation, par exemple:

M^{me} VUILLEMONT, Marie, Présidente, Confédération générale du travail

DÉLÉGUÉ

Une seule personne doit être désignée en cette qualité
(voir section 6.c de la notice).

M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation

CONSEILLERS TECHNIQUES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

10 personnes au maximum,
sous réserve de la désignation de conseillers techniques supplémentaires
pour les territoires non métropolitains (voir sections 6.d et 6.e de la notice).

**Veuillez indiquer les conseillers techniques désignés
en qualité de délégués suppléants.**

**En l'absence d'indication, toutes les personnes mentionnées
seront considérées comme conseillers techniques.**

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation	Suppléant? (Veuillez indiquer OUI dans la case appropriée)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

PERSONNES DÉSIGNÉES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 2.3 i)
DU RÈGLEMENT DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL

5 personnes au maximum (voir section 6.f de la notice).

	M./M ^{me}	Nom de famille	Prénom(s)	Fonction/titre	Organisation
1					
2					
3					
4					
5					

AUTRES PARTICIPANTS

Le cas échéant, veuillez identifier ci-après les personnes
entrant dans les catégories suivantes:

- autres personnes assistant à la Conférence (voir section 6.h de la notice);
- personnel de soutien (voir section 6.i de la notice).

Autres informations

Pour que la Commission de vérification des pouvoirs puisse s'acquitter de son mandat, il est indispensable de fournir les informations demandées ci-après sur les organisations d'employeurs et de travailleurs consultées aux fins de la désignation de leurs représentants à la Conférence et la prise en charge par le gouvernement des frais de participation de la délégation tripartite à la Conférence (voir section 2 de la notice).

ORGANISATIONS CONSULTÉES AUX FINS DE LA COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION

Organisations d'employeurs

.....

.....

Organisations de travailleurs

.....

.....

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA DÉLÉGATION PAR LE GOUVERNEMENT

Veuillez cocher la case appropriée

Frais couverts pour l'ensemble de la délégation ☐

Frais couverts pour une partie de la délégation ☐

Veuillez préciser, pour chaque groupe, le nombre de personnes dont les frais ont été couverts:

.....

.....

.....

Certains frais couverts pour l'ensemble de la délégation ☐

Veuillez préciser les frais couverts (voyage, séjour):

.....

.....

.....

Certains frais couverts pour une partie de la délégation ☐

Veuillez préciser, pour chaque groupe, le nombre de personnes dont les frais ont été couverts, ainsi que les frais couverts (voyage, séjour):

.....

.....

.....

Fait à, le 2013.

Signature

Nom

Fonction